

**INDICATEURS D'ACTIVITE DE LA SOCIETE TUNISIENNE DE BANQUE
AU 31 MARS 2012**

En Dinars

	AU 31/03/2012	AU 31/03/2011	VAR %	AU 31/12/2011 (Provisoire)
1- Produits d'exploitation bancaires	95 663 219	101 726 178	-6.0%	407 635 214
- Intérêts	74 450 525	85 303 449	-12.7%	321 716 309
- Commissions en produits	14 863 492	12 016 268	23.7%	56 919 964
- Revenus du portefeuille-titres commercial et d'investissement	6 349 202	4 406 461	44.1%	28 998 941
2- Charges d'exploitation bancaires	41 551 282	46 753 431	-11.1%	186 210 529
- Intérêts encourus	40 658 884	46 020 455	-11.7%	182 342 974
- Commissions encourues	892 398	732 976	21.7%	3 867 555
3- Produit net bancaire	54 111 937	54 972 747	-1.6%	221 424 685
4- Autres produits d'exploitation	767 969	987 676	-22.2%	3 387 278
5- Charges opératoires	29 601 559	28 713 103	3.1%	114 485 902
- Frais de personnel	25 545 601	23 373 996	9.3%	94 199 876
- Charges générales d'exploitation	4 055 958	5 339 107	-24.0%	20 286 026
6- Structure du portefeuille	433 208 046	354 601 227	22.2%	444 633 726
- Portefeuille-titres commercial	119 742 632	52 594 358	127.7%	132 556 711
- Portefeuille-titres d'investissement	313 465 414	302 006 869	3.8%	312 077 015
7- Encours des crédits (1)	5 642 544 213	5 673 045 640	-0.5%	5 673 254 265
8- Encours des dépôts , dont	5 212 361 216	5 126 630 443	1.7%	5 240 222 222
- Dépôts à vue	1 873 164 189	1 705 939 610	9.8%	1 911 653 284
- Dépôts d'épargne	1 886 618 741	1 724 734 359	9.4%	1 835 013 784
9- Emprunts et ressources spéciales	547 698 290	450 912 581	21.5%	511 563 682
10- Capitaux propres (2)	517 097 047	517 249 650	0.0%	516 894 477

(1) les crédits sont présentés en encours nets des agios réservés et des provisions (à l'exception de la dotation aux provisions du 1^{er} trimestre 2011 et 2012).

(2) les capitaux propres sont présentés hors résultat net de la période .

les capitaux propres au 31/03/2011 sont présentés après affectation du résultat de 2010

**BASES RETENUES POUR L'ELABORATION DES INDICATEURS D'ACTIVITE
TRIMESTRIELS ARRETES AU 31/03/2012**

1. REFERENTIEL D'ELABORATION DES INDICATEURS D'ACTIVITE

Les indicateurs d'activité trimestriels de la Société Tunisienne de Banque « S.T.B. » arrêtés au 31 Mars 2012 sont établis conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie, et notamment les Normes comptables (NCT 21, 22, 24 et 25) relatives aux établissements bancaires.

2. Principes comptables appliqués

Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

2.1 Comptabilisation des revenus sur crédits à la clientèle

Les revenus sont pris en compte en résultat de l'exercice à mesure qu'ils sont courus.

Les intérêts impayés se rapportant à des crédits à long et moyen terme douteux (classe B2, B3 et B4), au sens de la circulaire de la « B.C.T » n° 91-24, sont constatés dans un compte de bilan « Agios réservés ».

Ces intérêts sont pris en compte en résultat lors de leur encaissement effectif.

La réservation des produits sur les comptes courants débiteurs est effectuée sur la base du critère « gel du compte ».

2.2. Règles de classification et de constatation des revenus du portefeuille titres

Le portefeuille titres détenu par la Banque est classé en deux catégories : le portefeuille d'investissement et le portefeuille titres commercial.

2.2.1 Portefeuille d'investissement et revenus y afférents

Le portefeuille d'investissement est composé de :

- Titres de participation : Les titres représentant des parts de capital dans les entreprises dont la possession durable est estimée utile à l'activité de la Banque. Ces titres sont comptabilisés au bilan au prix d'acquisition, frais et charges exclus.

Les plus values ne sont comptabilisées qu'au moment de la cession.

Les dividendes sont pris en compte en résultat dès le moment où leur distribution a été officiellement approuvée.

Les titres de participation sont évalués à leur valeur d'usage à la date d'arrêté des comptes et donnent lieu à la constitution de provisions pour couvrir les moins-values éventuellement dégagées.

- Titres d'investissement : Les titres à revenus fixes acquis par la Banque avec l'intention de les détenir jusqu'à leurs échéances.

Les revenus des titres à revenu fixe (obligations) sont pris en compte en produits de façon étalée sur la période concernée.

2.2.2 Portefeuille titre commercial et revenus y afférents

Le portefeuille titre commercial est composé de :

- Titres de transaction : les titres caractérisés par leur liquidité et dont la durée de détention ne dépasse pas les trois mois (Bons de trésor à court terme).
- Titres de placement : les titres acquis avec l'intention de les détenir dans un horizon ne dépassant pas l'année.

Les revenus afférents à ces titres sont pris en compte en résultat de façon étalée sur la période concernée.

La prime sur titres de placement soit la différence entre le prix d'acquisition et la valeur de remboursement est étalée sur la durée résiduelle des titres.

2.3. Règles de prise en compte des charges sur les dépôts de la clientèle et des ressources d'emprunts.

- Les intérêts sur comptes courants sont positionnés sur les comptes de la clientèle et comptabilisés trimestriellement
- Les intérêts sur comptes à terme sont positionnés sur les comptes de la clientèle à terme échu et font l'objet d'abonnement à chaque date d'arrêté.
- Les intérêts sur emprunts sont comptabilisés parmi les charges à mesure qu'ils sont courus.

2.4. Comptabilisation des opérations libellées en monnaies étrangères et du résultat de change.

Les opérations de change manuel des billets de Banques sont comptabilisées quotidiennement au cours du jour de l'opération. Le résultat de change représente dans ce cas la différence entre le cours d'achat et de vente du jour concerné.

Les comptes de bilan libellé en monnaies étrangères font l'objet d'une réévaluation au cours de change en vigueur à la date d'arrêté. L'écart dégagé est comptabilisé dans un compte de bilan « Ecart de conversion ».

FAITS MARQUANTS AU 31 MARS 2012

Dans un contexte économique difficile, l'activité de la banque durant le premier trimestre 2012 a été marquée par :

Une légère augmentation des dépôts de la clientèle : Pour s'établir à 5.212,4 Millions de Dinars contre 5.126,6 Millions de Dinars à fin mars 2011 soit un accroissement de 85,7 Millions de Dinars ou 1,7%. Cette évolution a touché les différentes catégories de dépôts à l'exception des dépôts à terme :

- Dépôts à vue : + 167,2 Millions de Dinars ou 9,8% pour atteindre 1.873,2 Millions de Dinars et représenter 35,9% de l'ensemble des dépôts contre 33,3% en mars 2011 ;
- Dépôts d'épargne : + 161,9 Millions de Dinars ou 9,4% pour atteindre 1.886,6 Millions de Dinars et représenter ainsi 36,2% de l'ensemble des dépôts.

Une quasi-stagnation des crédits à la clientèle : pour atteindre un encours de 5.642,5 Millions de Dinars au terme du premier trimestre 2012 contre un encours de 5.673 Millions de Dinars à fin mars 2011.

Un léger repli du Produit Net Bancaire : - 0,9 Millions de Dinars ou -1,6% comparativement à son niveau au terme de la même période de l'année 2011. Cette situation résulte de l'abaissement du taux directeur de la BCT. Conséquemment, le TMM est passé de 4,756% à 3,376%, soit un manque à gagner de 1,38%. Ce fléchissement aurait pu être plus accentué n'eut été la dynamisation de l'activité commerciale durant le premier trimestre 2012.

Ainsi, les produits d'exploitation bancaire ont enregistré une baisse de 6,1 MD ou -6,0 %, qui a été toutefois atténuée par l'évolution concomitante du volume des commissions (+ 2,8 MD ou +23,7%) et des revenus du portefeuille titres commercial (+1,9 MD ou +44,1%).

Parallèlement, les charges d'exploitation bancaire ont baissé de 5,2 MD ou -11,1%. Cette amélioration a été observée essentiellement au niveau des intérêts encourus sur les dépôts à terme conséquence des choix adoptés par la Banque visant à baisser le coût moyen de ses ressources.

Une maîtrise des charges opératoires qui ont enregistré, durant le premier trimestre de l'exercice 2011, un accroissement de seulement 0,9 MD ou 3,1% pour atteindre 29,6 Millions de Dinars. Cette situation trouve son origine dans les évolutions suivantes :

- frais de personnel (+ 2,2 MD ou 9,3%) et ce, sous l'effet, principalement de l'augmentation légale des salaires ;
- charges générales d'exploitation (-1,3 MD ou -24,0%).



... LA BANQUE